CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
sur l'ensemble du territoire de la Municipalité

sur le Règlement numéro 780
Règlement d'emprunt d'un montant maximum maximal de 300 000 $ pour la réalisation d'un espace muséal et films historiques et patrimoniaux

Je, soussigné,

Richard Labrecque — Greffier

Nom (lettres moulées) — Titre (lettres moulées)

de la Municipalité de Lac-Beauport certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 6703

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 681

Que le nombre de demandes faites est de : Zéro Ø

☑ Que ce Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ou

☐ Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lac-Beauport, le 10 Novembre 2026

Signature

Greffier

Titre